

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-063

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

10 octobre 2025

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION  
TRIENNALE  
D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC L'EPCC  
CECILE SABOURDY  
POUR LA PERIODE  
2026-2028.**

**ABSENTS EXCUSES :**

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christian LATOUILLE

Afin de développer l'attractivité du territoire par le tourisme et la culture, une première convention territoriale de développement culturel liant la DRAC Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, la Châtaigneraie Limousine et la Commune de Vicq Sur Breuilh avait été initialement signée en 2016 ; ce document a fait l'objet de plusieurs avenants et devra être renouvelé prochainement.

Cette convention est complétée par une convention d'objectifs et de moyens qui est établie entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC « Pôle Régional Ruralité et culture » (Musées & Jardins Cécile Sabourdy).

Sur la période 2016-2025, dans le cadre de ces conventions, ces actions ont permis de développer une offre touristique et culturelle structurée de qualité dont la promotion est assurée conjointement par la SPL « Terres de Limousin », l'Office de Tourisme Briance Sud Haute Vienne, La Maison du Père Castor, les Musées & Jardins Cécile Sabourdy ainsi que le tissu associatif local.

Le label « Musée de France » a été attribué par l'Etat à l'EPCC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ce qui constitue une reconnaissance institutionnelle nationale qui conforte le rôle majeur de cet

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-063-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

établissement dans la stratégie touristique de l'intercommunalité et sa participation au développement culturel, social et économique du territoire.

Le Président précise que la dernière convention d'objectifs et de moyens signée en 2022 entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC dont la durée était de 3 ans se terminera le 31 décembre prochain.

Il propose d'établir une nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens entre les deux structures.

Il rappelle que, dans le cadre de cette convention, l'EPCC doit contribuer au développement de l'offre touristique et culturelle de l'ensemble du territoire intercommunal de Briance Sud Haute Vienne.

Le territoire étant également labellisé EAC (Education Artistique et Culturelle), il est demandé à l'EPCC « Musées & Jardins Cécile Sabourdy » de développer une offre pédagogique intercommunale d'excellence.

Pour permettre à l'EPCC de mettre en œuvre ces objectifs, il est proposé à la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne de renouveler son engagement pour une période de 3 années, par l'attribution d'une subvention annuelle de **30 000.00 €** au profit de cette structure.

Monsieur le Président précise, qu'en raison du principe d'annualité budgétaire, les modalités de versement de cette subvention devront faire l'objet d'une convention financière annuelle qui sera établie entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy ».

Il est ensuite proposé au conseil communautaire de valider le renouvellement de ce projet de convention triennale d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

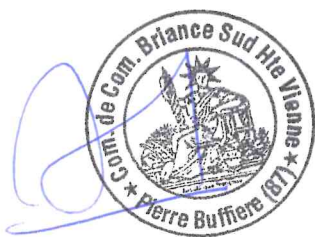
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens qui doit être établi entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC « Musée & Jardins Cécile Sabourdy » pour la période 2026-2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025**

**Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :  
Christian LATOUILLE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-063-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025